



BASTILLE · GARNIER · 3<sup>E</sup> SCÈNE

## DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE

---

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 10 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane LISSNER aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature permanente donnée à Monsieur Jean-Yves KACED, Directeur du Développement et du Mécénat, en date du 30 mars 2018.

### DECIDE

#### Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves KACED et de Madame Anne-Sophie BACH, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, à Madame Marie HOFFMANN, chargée de l'événementiel et des locations des espaces publics, aux conditions visées à l'article 1 de la délégation de signature en date du 30 mars 2018.

#### Article 2

Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2020.

#### Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris et au bulletin Officiel du Ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 16 mars 2020

*Original :* Service émetteur DAF  
*Copies :* Secrétariats AC, DG, DRH  
Bénéficiaires de la délégation : JYK, ASB, MH

Stéphane LISSNER